

vêque pût faire en leur faveur fut de leur donner une desserte régulière confiée au curé des Cèdres, *par voie de mission*. Les circonstances se prêtaient à cet ordre de choses.

Le 24 juillet 1768, "les habitants de l'anse Vaudreuil et tous ceux établis plus haut," présentent une requête à Mgr Briand aux fins de "bâtir l'église (de Vaudreuil) à la pointe *Camagnolle*" (1), alléguant que "les habitants de l'île *Pérault* n'ont pas plus *loing* pour aller aux Cèdres, à la Pointe-Claire et à Ste-Anne qu'à l'église qu'en bâtitrait auprès de M. de Lotbinière." (2)

Dans une contre-requête du 7 septembre 1768, M. de Lotbinière prétend que le site à choisir doit être à proximité de l'île Perrot, afin de favoriser les gens de cette localité.

A cela, l'évêque répondit que le seigneur ne devait "pas beaucoup compter sur l'île Perrot," que l'intention de l'Ordinaire était de ne "pas la détacher de Soulange," (les Cèdres), vu que le curé avait besoin du revenu curial des deux paroisses pour vivre.

Les soins du curé de Saint-Joseph des Cèdres ne s'étendaient cependant qu'à une partie de l'île. C'est ce que constatait M. de Lotbinière dans sa lettre à Mgr de Québec, du 1er octobre 1768 : "La distribution actuelle de M. le Grand-Vicaire attache à Soulange la majeure partie de l'île Perrot." L'autre partie devait dépendre de la Pointe-Claire.

M. Denaut, curé des Cèdres de 1767 à 1789, desservit la mission de l'île jusqu'en 1787. Mais vu qu'on n'y put ouvrir de registres paroissiaux avant 1786, les baptêmes, mariages et les sépultures se faisaient ordinairement aux Cèdres, lorsque la saison le permettait.

Le grand zèle de M. Denaut ne pouvait souffrir les inconvenients de cet état de choses. Il ne cessa de chercher des moyens d'arriver à terminer la construction de l'église. Il écrivait de Soulange, 22 mai 1774, à Mgr Briand : "... J'ai donné connaissance aux habitants de l'île Péroult du contentement que votre grandeur a ressenti de leur zèle pour leur bâtie et en ont été touchés, et semblent promettre le redoubler pour mériter de nouveau vos éloges."

(A suivre)

LE SÉNAT FRANÇAIS ET L'ÉGYPTE

Les affaires d'Egypte ont provoqué une discussion des plus intéressantes au Sénat de France, le 25 juillet dernier. Il s'agissait d'une demande de crédits de sept millions faite par le gouvernement pour subvenir à des frais de réparations de vaisseaux en vue des événements d'Egypte. Le rapport de la commission du Sénat, rédigé par M. Scherer, un républicain, est d'abord soumis au Sénat. Citons quelques extraits qui, tout en accordant les crédits, blâment vertement la conduite du gouvernement :

"Il est un reproche qui nous paraît résumer tous les autres : nous voulons parler du manque d'utilité dans la conduite du gouvernement. De là une certaine obscurité sur les principes qui ont dirigé cette conduite, et, de cette obscurité, les incertitudes de l'opinion qui n'a jamais bien su quel but poursuivait le cabinet et par quels moyens il comptait atteindre ce but.

"On a pu croire qu'après avoir senti tout le prix d'une entente étroite avec l'Angleterre, il avait subordonné cette entente à ce qu'on a appelé assez mal à propos le concert européen. Il a paru de même, qu'après s'être prononcé en faveur du maintien du *status quo* en Egypte, le gouvernement était désormais tout gagné à l'établissement d'un régime contraire. Est-il teméraire de faire observer que cette absence d'une politique suffisamment intelligible est médiocrement favorable à la solidité de nos relations extérieures ?

"Le manque d'unité de conduite que nous sommes tentés de reprocher au gouvernement s'est surtout manifesté par la proposition de cette conférence de Constantinople, dont l'initiative appartient précisément à notre office des affaires étrangères.

"En prenant part à la conférence, la France cessait d'être maîtresse de ses résolutions.

"Elle faisait plus, elle sacrifiait deux intérêts qui avaient paru jusque-là former les points de repère de sa politique dans la question égyptienne.

"Elle souscrivait d'avance à l'intervention turque, à laquelle la majorité des puissances était notoirement favorable, mais dont M. le président du Conseil avait toujours reconnu les dangers pour nos établissements d'Afrique.

"La France abandonnait en même temps la position privilégiée dont elle avait joué en commun avec l'Angleterre, et dont M. de Freycinet, dans plus d'un discours, avait affirmé l'inviolabilité.

"Ajouterons-nous que cette conférence, à laquelle le cabinet a tant sacrifié, était, dès le premier jour, atteinte dans son autorité par l'attitude de l'Angleterre, et qu'elle paraît en ce moment même sur le point de se séparer sans avoir abouti."

M. de Freycinet, ayant à ses côtés le général Billot

et l'amiral Jaureguiberry, écoute avec tristesse la lecture du rapport de M. Scherer. Le président du Conseil paraît navré du langage énergique de monsieur le rapporteur, et sa désolation augmente encore quand il s'aperçoit que le Sénat, en grande majorité, approuve les paroles de M. Scherer.

Mais laissons M. de Freycinet à sa douleur et arrivons de suite au morceau capital de la séance, au discours remarquable de M. le duc de Broglie. Ce discours ne saurait manquer d'intéresser ceux qui veulent se rendre compte de la position de la France vis-à-vis de l'Egypte et des conséquences de son attitude actuelle.

L'honorable duc n'a jamais mieux parlé, jamais il n'a intéressé ses auditeurs à tel point. Vous savez cependant que M. de Broglie ne compte plus ses succès oratoires, que les victoires qu'il a remportées dans sa longue carrière politique sont nombreuses. M. le duc de Broglie a fait un discours vraiment merveilleux dans cette dernière circonstance.

Il a occupé la tribune pendant près de deux heures, sans qu'une interruption se produisit, sans que l'attention de ses collègues lui ait fait défaut un seul instant. Dès que M. Scherer a terminé sa lecture, M. de Broglie prend la parole.

Avec infiniment d'esprit, l'orateur fait remarquer, en débutant, qu'il lui serait difficile d'être plus sévère dans ses appréciations que le rapport de M. Scherer.

La situation dont on vient de faire le tableau et la critique, ajoute-t-il, est la conséquence de l'abandon de la politique sage et prudente inaugurée par M. Thiers. Cette politique n'avait rien de contraire à la dignité. On l'a cependant abandonnée au moment du congrès de Berlin, pour rechercher des succès faciles et sans péril, de la gloire à bon marché sur des théâtres secondaires.

M. le duc de Broglie examine ensuite les trois affaires qui depuis deux ans ont motivé des demandes de crédits pour armements militaires ; les affaires de Grèce, de Tunisie et d'Egypte. Il considère notre politique en Grèce comme fâcheuse, comme nous ayant laissé peu d'influence dans ce pays et comme nous ayant valu peu de gratitude de la part de la nation contre laquelle nous avons été obligés de nous retourner.

"La deuxième affaire fut celle de Tunisie, qui se rattache pas un lien étroit à la première ; car d'après les révélations faites depuis lors, on peut dire qu'elles naquirent le même jour et furent des enfants jumeaux issus d'une même conception.

"On ne nous avait pas dit cela. On nous avait même dit un peu le contraire : on nous avait dit qu'on revenait du Congrès les mains nettes ; on a négligé de parler de ce qu'on tenait dans la poche. (Rires à droite.)"

L'orateur arrive à la question égyptienne proprement dite, et il fait l'exposé des causes de l'influence française en Egypte.

"Elle tenait surtout au souvenir reconnaissant de ce que nous avions fait pour assurer à l'Egypte une situation indépendante. On se rappelait que le chef d'état-major de Mahomet-Ali, le compagnon d'armes d'Ibrahim-Pacha était un Français.

"On savait aussi que la science et le génie français avaient fouillé le sol de la terre des Pharaons et en avaient exhumé dix siècles d'histoire sous les ruines d'une antique civilisation.

"On nous savait gré, en outre, de ce magnifique canal de Suez, que nous y avions creusé et qui avait ouvert une voie nouvelle en abrégant si heureusement la route entre l'Orient et l'Occident.

"Oui, on savait gré à la France de ce qu'avaient fait les Champollion, les Lesseps et les Mariette. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)"

Cette influence de la France, plus morale que matérielle, se maintenait parce qu'elle était modérée et modeste ; nous avions toujours cherché à marcher d'accord avec tout le monde.

Tout cela a changé en 1878. On ne pouvait évidemment pas songer à exclure l'Angleterre d'un pays où elle avait des racines si profondes et si anciennes. Mais était-il sage de rester en tête-à-tête avec elle. On a transformé les contrôleurs anglais et français en véritables ministres ; on a voulu gouverner administrativement et politiquement l'Egypte.

M. le duc de Broglie cite une circulaire de M. de Freycinet du mois de février 1880, dans laquelle il est dit qu'en s'associant à l'Angleterre en Egypte, on préserverait ainsi le pays du désarroi à l'intérieur et de l'intervention extérieure. Après quarante années d'une politique qui avait pour but d'empêcher le Sultan d'intervenir en Egypte, on est allé le chercher et on lui a demandé de déposer le khédive.

"Ainsi on a ruiné l'influence française en même temps qu'on a éveillé les inquiétudes de ce qu'on appelle le parti national égyptien.

"Je n'éprouve pas, d'ailleurs, un bien grand intérêt pour ce parti national que ses actes, en ce moment, rendent fort peu intéressant : et j'ai été surpris d'entendre ce qu'on en disait à la Chambre des députés, quand on a déclaré que l'évangile moderne, sorti de la

Révolution, reconnaissait les droits de toutes les races. (Assentiment à droite. Très bien !)

"On nous avait parlé tant de fois et en termes si élogieux de notre rôle civilisateur en Egypte ; on nous avait demandé tant d'argent pour remplir notre mission jusqu'au fond du Sahara, que rien ne pouvait nous faire prévoir qu'au nombre de ces moyens civilisateurs fussent la verge et le bâton. (Très bien ! à droite.)

"Je préfère, quant à moi, le langage de nos humbles missionnaires qui ont toujours mieux servi la France et la civilisation sans jamais outrager personne." (Nouvelle approbation à droite.)

M. de Broglie déclare qu'il n'a aucun mal à dire du contrôle financier.

Au contraire, le contrôleur général a toutes ses sympathies.

"Mais puisqu'on avait la prétention de gouverner en Egypte, il aurait au moins fallu s'y préparer, prévoir des résistances et s'assurer une force matérielle pour appuyer ces prétentions.

"Eh bien ! l'histoire ne croira jamais que deux grands gouvernements aient entrepris une pareille tâche sans s'aviser de préparer les moyens d'y faire face.

"Ils ne peuvent cependant pas prétendre que les événements les aient surpris. La première émeute militaire remonte au 15 mars 1881, et, depuis cette époque, les deux gouvernements n'ont jamais pu se mettre d'accord sur une action commune en Egypte.

"Je ne suis pas membre du parlement britannique, je ne saurai donc avoir la prétention de pénétrer les motifs de ses résistances, les raisons qui lui ont fait repousser l'intervention armée quand nous la voulions et la lui faire souhaiter quand nous ne la voulions plus.

"On ne peut, sur ce point, que faire des conjectures. Peut-être n'avait-on pas grande confiance dans la durée du ministère précédent, mais il serait téméraire de penser qu'on en ait davantage dans le ministère d'aujourd'hui."

Puis, M. de Broglie en arrive à se demander quelle est maintenant la situation. On ne peut en exagérer la gravité ; Alexandrie est en cendres, la colonie européenne est en fuite, les germes de la civilisation sont couverts d'un voile de deuil et de barbarie.

"Par sa conduite énergique, l'Angleterre a sauvé, je ne dirai pas son honneur, car il n'y a pas d'honneur à faire des ruines, mais son prestige. Elle a du moins donné une idée de sa puissance.

"Les colons anglais en rentrant dans Alexandrie virent leurs maisons détruites, mais ils avaient la consolation de voir flotter le pavillon britannique sur les forts et ils pourront dire comme le disait lord Palmerston : *Civis romanus sum*.

"La France est donc plus frappée que l'Angleterre. Que proposez-vous pour remédier à cet état de choses ?"

Et l'orateur passe en revue les divers systèmes que l'on propose pour remédier à la situation, et il termine de la façon suivante :

"Je crois avoir passé en revue les différents systèmes entre lesquels nous pourrions choisir, et dans aucun d'eux je ne vois rien qui me rassure, si bien qu'après m'être plaint, au commencement de ce discours, de la situation de la minorité, je serais presque tenté, à la fin, de me féliciter de la situation qui lui est faite et qui permet à ses avertissements et à ses conseils de n'avoir aucun effet sur les résolutions du gouvernement.

"Je crains, en effet, que la majorité bienveillante qui a suivi le gouvernement à travers les montagnes des Kroumirs et qui a pris en compensation la Tunisie, ne monte avec lui sur les navires qui vont conduire sa politique vers des destinées inconnues.

"Nos votes, nous ne vous les accorderons pas ; mais nos voeux vous suivront et nous serons plus heureux que vous-mêmes, si notre politique extérieure, dont l'abaissement commencé par l'Empire, après une période féconde en glorieux souvenirs, n'est pas compromise par les premiers actes de la République au berceau." (Très bien ! très bien ! et applaudissements répétés à droite.)

M. de Broglie est vivement félicité quand il retourne à sa place. Son superbe discours est unanimement loué !

LES DIVERTISSEMENTS D'UN DESPOTE

Par une chaude matinée de l'été russe, si court et si brûlant, Ivan Basiliowitz n'était pas à son aise. Peut-être avait-il trop mangé, ce qui expliquerait son regard lourd comme celui d'un ruminant, tandis qu'il flânait d'un air bourru sur un divan magnifiquement sculpté et rehaussé de dorures, prenant des postures grotesques comme ces acrobates qui se logent dans un panier ou dans une boîte de violoncelle.

Ivan était glouton. Il aimait même la cuisine à la cosaque ; et si nous en croyons les souvenirs de quelques-uns de ses contemporains, les préparations épiciées des épicuriens Kalmoucks n'étaient pas exclues de sa table. Ses déjeuners étaient variés, s'ils n'étaient

(1) Archives de l'évêché de Montréal.

(2) Chartier de Lotbinière, seigneur de Vaudreuil.